



AUREILHAN, le 8 décembre 2020

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le
Lundi 14 décembre 2020 à 18h30 au Centre Jean Jaurès,
rue Jules Ferry à AUREILHAN (*entrée nord-est*)

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 9 octobre 2020 ;
- 2) Tarifs municipaux 2021 ;
- 3) Budget communal : autorisation de mandatement des investissements 2021 avant le vote du budget ;
- 4) Budget communal : extinction de créance et reprise de provision ;
- 5) Budget communal : décision modificative n°2 ;
- 6) Budget Centre de Santé : décision modificative n°2 ;
- 7) Budget Centre de santé : autorisation de mandatement des investissements 2021 avant le vote du budget ;
- 8) Forêt communale : proposition d'assiette de coupes 2021 ;
- 9) Attribution de subventions aux associations ;
- 10) Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Relais d'Assistantes Maternelles ;
- 11) Présentation du rapport politique de la Ville 2019 ;
- 12) Signature d'une convention opérationnelle tripartite avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées relative à la friche Tuilerie Oustau ;
- 13) Signature d'un avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Commune d'Aureilhan pour les travaux de rénovation de l'ECLA ;
- 14) Présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- 15) Présentation du rapport d'activités 2019 du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées ;
- 16) Motion de défense de l'autonomie financière des Collectivités locales et du service public des Finances publiques des Hautes-Pyrénées ;
- 17) Information sur un décision prise par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE